



Le syndic de copropriété veut m'imposer le nettoyage des communs

Par **Juo**, le **22/12/2016** à **02:37**

Bonjour

Je suis locataire d'un appartement dans une petite copropriété de 4 appartements. Les 4 appartements sont loués par 4 propriétaires différents. Sur les 4 habitants, une est copropriétaire et représente le syndic de copropriété. Elle a récemment affiché un planning et un article de règlement à la copropriété imposant à chaque locataire de sortir les poubelles et de nettoyer les parties communes une semaine par mois. Elle se plaignait en effet de toujours les sortir quant au nettoyage. Chacun balayait devant sa porte. Elle stipule que tout manquement à cette règle entraînera une sanction par le biais d'une amende de 10€. J'aimerais savoir si cela est légal ? Je suis souvent en déplacement, je ne peux sortir ces poubelles que j'utilise peut-être deux fois par mois et je n'ai ni le temps ni l'envie de nettoyer l'immeuble. Mon bail ne parle ni de poubelles ni de communs et je n'ai jamais reçu ni signé de règlements. Quels sont les recours ?
Merci par avance

Par **Tisuisse**, le **22/12/2016** à **08:57**

Bonjour Juo,

Et on se demande par quel biais ce syndic pourrait faire une procédure pour recouvrer une amende de 10 €, décision totalement illégale au demeurant.

Si ce syndic bénévole en a marre de nettoyer les parties communes, de sortir les poubelles, etc. qu'il fasse intervenir une entreprise extérieure, aux frais des copropriétaires, l'entretien des parties communes incombe aux copropriétaires et leurs frais sont récupérables sur les charges des locataires en fonction des millièmes de copropriété figurant, pour chaque lot loué, sur le règlement de copropriété.

Par **Juo**, le **22/12/2016** à **11:15**

Merci janus2fr et tisuisse pour la rapidité et la clarté de vos réponses !